

**Appel à Manifestation d'intérêt**

**Relatif à l'occupation du domaine public**

**Foodtruck**

<b>Date de publication</b>	02/04/2024
<b>Modalité de transmission</b>	Voie électronique
<b>Date limite de dépôt</b>	02/05/2024 12h00 (heure Paris)
<b>Dossier suivi par</b>	Directions des sports
<b>Adresse(s) électronique(s)</b>	<a href="mailto:publiciteODP@strasbourg.eu">publiciteODP@strasbourg.eu</a>

## Table des matières

I.	Objet .....	3
II.	Localisation .....	3
III.	Modalités administratives.....	3
A.	Autorisation d'occupation temporaire.....	3
B.	Redevance domaniale.....	3
C.	Autres modalités.....	3
IV.	Contraintes techniques .....	4
V.	Déroulement de la procédure.....	4
VI.	Propositions .....	4
A.	Candidature .....	4
B.	Proposition.....	4
VII.	Critères de sélection .....	5
VIII.	Modifications et abandon de la procédure.....	5
A.	Modifications.....	5
B.	Abandon .....	5
IX.	RGPD .....	5

## **I. Objet**

La Ville et Eurométropole de Strasbourg propose tous les étés depuis plusieurs années des animations sportives et de loisirs pour les habitants strasbourgeois. Depuis 4 ans, cette offre est proposée dans les sites des plaines d'aventures sportives situés au plan d'eau du Baggersee, au parc des sports d'Hautepierre et à la Citadelle-Wacken.

De nombreuses initiations aux sports olympiques sont proposées à destination des enfants, des familles, adolescents et adultes, selon les heures de la journée.

Des espaces de détente sont également proposés sur chacun de ces espaces.

Afin de donner une atmosphère conviviale à ces animations sportives, la Ville de Strasbourg souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt pour une offre de restauration pour ces publics.

Il est important de noter que les publics sont majoritairement issus des quartiers prioritaires de la Ville, une tarification ainsi qu'une carte de produits devront être adaptées pour garantir le succès de la démarche.

## **II. Localisation**

**Site du Baggersee (sur la plage – à proximité immédiate du bâtiment vestiaires-sanitaires) :**

- Du lundi au dimanche, du 1er juillet au 31 août 2024 inclus ;
- De 11h à 20h.

**Site du Parc des sports de Hautepierre (Rue Baden Powell, de l'autre côté du bâtiment de la Ligue Grand Est de football)**

- Du 10 juillet au 23 août inclus ;
- Mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche : 16h-21h.

## **III. Modalités administratives**

### **A. Autorisation d'occupation temporaire**

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie, à titre précaire et révocable, par la voie d'une convention.

La convention fixe la durée de l'autorisation correspondant à la période d'exploitation énoncé à l'article II du présent règlement.

### **B. Redevance domaniale**

Toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Celle-ci tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire du titre susmentionné.

Le montant de la redevance est fixé par arrêté et à 22,30 €/m<sup>2</sup>/mois.

### **C. Autres modalités**

La vente de produits et boissons alcoolisés n'est pas autorisée.

L'occupant s'engage à être présent tous les jours, quelques soient les conditions météorologiques. L'annulation d'une journée ne pourra être convenue qu'après échange et accord avec les référents de sites.

## **IV. Contraintes techniques**

L'occupant devra être totalement autonome au niveau électricité et fluides.

La circulation sur la plage du Baggersee devra se faire sous l'autorité du référant de site, afin de garantir la sécurité des usagers.

## **V. Déroulement de la procédure**

La présente procédure est prise en application de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site strasbourg.eu du :

02/04/2024 au 02/05/2024 12h00 (heure de Paris)

Les propositions doivent être adressées à l'adresse [publiciteODP@strasbourg.eu](mailto:publiciteODP@strasbourg.eu) et l'objet devra mentionné obligatoirement et uniquement les termes suivants :

*AMI [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).*

En cas de dossier volumineux, les candidats pourront :

- soit transmettre un lien de téléchargement fonctionnel jusqu'à la date limite de remise des propositions ;
- soit transmettre leur proposition en plusieurs envois en prenant soin de numéroter les mails. En absence de numérotation, seul le dernier mail sera alors pris en compte.

Il est possible pour les candidats de modifier leur proposition avant la date limite de remise des propositions. L'ensemble des éléments, y compris ceux ne faisant l'objet d'aucun changement devront être transmis. L'objet du mail devra être complété de la mention « *Annule et remplace* ».

Il sera alors procédé à une analyse des propositions au prisme des critères de sélection énoncés à l'article VII du présent document.

Les candidats recevront, par mail, leur classement et les notes obtenues. Le lauréat se verra communiquer, en plus, les informations nécessaires à la contractualisation.

Dans un soucis d'égalité de traitement, la Ville de Strasbourg se réserve le droit de négocier avec les candidats dont la proposition n'a été déclarée irrecevable.

## **VI. Propositions**

### **A. Candidature**

Les candidats doivent remettre, les documents suivants :

- [lister documents nécessaires à la contractualisation : SIRET, fiche INSEE, assurance, Statuts et inscription tribunal judiciaire si association, etc.).

### **B. Proposition**

Il est attendu des candidats qu'il explique leur proposition, notamment en abordant les points suivants ;

[Lister les éléments nécessaires à l'analyse des propositions : Éléments techniques

## **VII. Critères de sélection**

Les propositions seront analysées au prisme des critères suivants :

### **- Critère 1 : Produits proposés à la vente (60%)**

Sous-critère 1. Qualité des produits (diversité, carte végétarienne, provenance locale, composition, qualité nutritionnelle, emploi de contenant réutilisation ou compostable etc.) (25%)

Sous-critère 2. Tarification (35%)

### **- Critère 1 : Structure de vente et enjeux environnementaux (30%)**

Sous-critère 1. Aspect visuel de la structure de vente (décoration, présentation, etc.) (15%)

Sous-critère 2. Prise en compte des enjeux environnementaux (Vignette Crit'air, gestion des déchets, etc.) (15%)

### **- Critère 3 : Expérience et références (10%)**

## **VIII. Modifications et abandon de la procédure**

### **A. Modifications**

La Ville de Strasbourg se réserve le droit de procéder à des modifications ou à des compléments au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des propositions.

Les candidats sont donc invités à porter une attention particulière à tout changement au sein de l'AMI. Les propositions remises devront prendre en compte les modifications ou changement intervenu en cours de procédure.

### **B. Abandon**

La Ville de Strasbourg se réserve le droit de mettre fin à la présente procédure à tout moment. En pareil cas, aucune indemnité ne sera versée aux candidats.

## **IX. RGPD**

Les informations recueillies dans le cadre du présent Appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion et à son organisation.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels de la Ville de Strasbourg et de ses prestataires ou sous-traitants éventuels dans le cadre de cet appel à projets.

Il est rappelé au candidat que conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement de l'Union Européenne dit RGPD n° 2016/679 U.E., à l'Ordonnance n°2018-1125 du 12/12/2018, portant notamment modification de la Loi n°78-17 du 06/01/1978 (publiée au J.O de ce 13/12/2018), il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui le concernent.